Grand Poitiers Communauté urbaine

PLU de Beaumont Saint-Cyr

La commune nouvelle de Beaumont Saint-Cyr dispose de deux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) opposables respectivement sur le territoire de l'ancienne commune de Beaumont et celui de l'ancienne commune de Saint-Cyr.

Historique des procédures d'évolution du PLU couvrant le territoire de l'ancienne commune de Beaumont :

- **Modification simplifiée (MS1)** approuvée par le Conseil de Grand Poitiers Communauté urbaine du 27 septembre 2024
- **Mise à jour n° 1 (MAJ1)** en date du 7 septembre 2026
- **Modification simplifiée (MS2)** approuvée par le Conseil de Grand Poitiers Communauté urbaine du 25 septembre 2026

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) opposable sur le territoire de l'ancienne commune de Beaumont en téléchargement :

Les différents éléments qui composent le PLU opposable sur le territoire de l'ancienne commune de Beaumont sont en libre téléchargement ci-dessous :

- Pièce 0 : Délibérations et avis
- Pièce 1 : Rapport de présentation - Notice de présentation (MS1_MS2)
- Pièce 2 : Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- Pièce 3 : Règlement (MAJ1_MS2), liste des emplacements réservés, zonage (MS1), inventaire du patrimoine
- Pièce 4: Orientations d'Aménagement et Programmation (MS1)
- Pièce 5 : Annexes (MAJ1)(Servitudes d'utilité publique, annexes sanitaires, termiete, saturnisme, zonage archéologique, risque feu de forêt, taxe d'aménagement, plantations, nuisances sonores, droit de préemption urbain)

Historique des procédures d'évolution du PLU couvrant le territoire de l'ancienne commune de Saint-Cyr :

- **Mise à jour n°1 (MAJ1)** en date du 7 septembre 2026

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) opposable sur le territoire de l'ancienne commune de Saint-Cyr en téléchargement :

Le PLU couvrant le territoire de l'ancienne commune de Saint-Cyr a été approuvé au Conseil communautaire du 9 avril 2021. Les différents éléments qui composent le PLU opposable sont en libre téléchargement ci-dessous :

- Pièce 0 : Délibérations
- Pièce 1 : Rapport de présentation
- Pièce 2 : Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- Pièce 3 : Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Pièce 4 : Zonage (MAJ1), règlement (MAJ1), liste des emplacements réservés, inventaire du patrimoine
- Pièce 5 : Annexes (MAJ1)(Servitudes d'utilité publique, annexes sanitaires, termite, saturnisme, zonage archéologique, risque feu de forêt, taxe d'aménagement, plantations, nuisances sonores, droit de préemption urbain)

GRAND POITIERS
84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers
Tel : 05 49 52 35 35
HORAIRES :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30